

Bulletin communal d'informations De Thiaville sur Meurthe

Club de l'Amitié



Le nouvel entre nous



Conseil Municipal	2-9
Inscription Ecole	9
Souvenir Français	9
Vie associative Vie du village	10 11
Photo souvenir	12

Téléphone : 03 83 71 41 73
Dépôt légal 328/820

ECHOS DU CONSEIL

SEANCE DU 13 MARS 2010

1) Retrait d'un poste d'Adjoint

Le conseil municipal est appelé à se prononcer à nouveau pour faire suite à la réclamation de Damienne Villaume qui conteste la validité de la décision en date du 05 février 2010, de ne pas la maintenir à un poste d'adjoint.

Par vote à bulletin secret, le conseil municipal confirme sa précédente décision.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Par conséquent, le nombre d'adjoints au Maire est aussi déterminé par un vote qui fixe ce nombre à 3.

SEANCE DU 19 MARS 2010

1) Délégations aux Conseillers

Le Maire informe le conseil de son arrêté n°6 du 15 mars 2010, par lequel il délègue des fonctions à 3 conseillers municipaux, à savoir :

- Mme Marie-Claude HILSELBERGER qui devient déléguée auprès de Dominique THIRIET, Maire Adjoint, pour l'assister et assumer en particulier la délégation pour les affaires sociales et les personnes âgées.
- M. Eric CORAZZA qui devient délégué auprès de M. Sylvain BARP, Adjoint au Maire, pour l'assister et assumer en particulier la délégation pour l'éclairage public.
- M. Bernard PIERRAT est délégué auprès de M. Eric POIREL, Adjoint au Maire, pour l'assister et assumer en particulier les délégations concernant le cimetière et la salle à vocation sportive.

2) Assurance de l'Amicale des Sapeurs Pompiers

Suite au rejet par la trésorerie du mandat par lequel la commune procédait au règlement de l'assurance des Sapeurs Pompiers, le conseil délibère pour confirmer sa décision de prendre en charge cette assurance et en mandater la dépense de 600€.

3) Entretien des postes de relevage d'assainissement

Un contrat d'entretien pour deux postes de relevage

d'assainissement, comprenant deux contrôles par an des pompes et des armoires électriques est passé avec la société EST CANALISATION ENVIRONNEMENT.

4) Subvention voyage scolaire

Une subvention est accordée à un élève Thiavillois du Collège de Baccarat pour participer à un voyage de découverte en Bretagne.

5) Commission CCAPH

La commission communale pour l'accessibilité des personnes Handicapées, créée le 18 décembre 2009 est renforcée par l'intégration de Mme Brigitte CORAZZA, représentante du conseil d'école.

6) Prix du m3 d'eau et d'assainissement pour 2010

Le Conseil décide de ne pas modifier le prix du m3 d'eau pour l'année 2010 et de le maintenir à 1,63 €. Il en est de même pour l'assainissement

7) Les Impôts locaux 2010

Les impôts locaux 2010, c'est-à-dire les trois taxes

- habitation
- foncier bâti
- foncier non bâti

sont votés. Il est décidé de ne pas les modifier et de reconduire les taux appliqués en 2009.

8) Autorisation de défendre la commune en justice

Le Maire communique au conseil municipal les copies des 3 requêtes au Président du Tribunal administratif de Nancy, de Mme VILLAUME Damienne, conseillère, domiciliée rue Pierre Pierron et tendant à obtenir l'annulation de délibérations lui retirant son poste d'adjoint, définissant le nouveau nombre d'adjoints, et l'arrêté du maire portant sur les délégations accordées par celui-ci. (Délibérations confirmées depuis par un nouveau vote du conseil municipal en date du 13 mars, et bien sûr sans observation du contrôle de légalité de la Préfecture).

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, délibère sur les actions à intenter au nom de la commune et en vertu de la délibération du conseil municipal, le désigne pour représenter la commune en justice suivant les articles L.2132-1 et L.2132-2 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil invite donc le Maire à défendre à l'instance engagée par Mme Villaume contre la commune devant le Président du Tribunal administratif.

Autorise le Maire à prendre toutes mesures pour assurer la désignation d'un avocat, en l'occurrence Maître MICHEL Gérard de Nancy, qui représentera la commune devant le T.A. de Nancy.

A PROPOS DE CETTE DERNIERE DELIBERATION nous sommes dans l'obligation de vous informer de la raison pour laquelle la commune se doit d'autoriser le Maire à recourir au besoin à un avocat ;

Car il faut savoir qu'en à peine six mois le couple Villaume s'est permis de porter pas moins de 9 plaintes, tant devant la CADA (commission d'accessibilité aux documents administratifs), un organe national dépendant d'une juridiction, qu'au TA (Tribunal Administratif de Nancy) contre la commune de Thiaville (et son maire).

Chaque fois que le Conseil Municipal délibère ou que le Maire arrête une décision, et que ces décisions d'une assemblée souveraine, ou d'un Maire responsable contrarient ceux-ci, allez donc !, ils saisissent les instances juridictionnelles. Du jamais vu, de l'inédit, une attitude agressive vis-à-vis de la Démocratie et de toutes nos règles qu'ils n'admettent pas et récusent systématiquement. C'est ce que l'on peut qualifier d'actions permanentes pour déstabiliser la bonne marche d'une collectivité, empêcher le Conseil et le Maire de gérer nos affaires et bien sûr, porter atteinte à la notoriété de Thiaville, de ses habitants, de ses élus. Le résultat : Des dommages pour notre communauté, des troubles, le réveil de querelles passées, des déballages de la vie privée dont nous n'avons que faire. **Le but que s'est fixé le couple**, recherchant continuellement à faire tremper dans leur dessein quelques isolés, souvent victimes ou alors complices d'intérêt, est bien de **nuire, de dégoûter vos élus** par une sorte de mini-coup d'Etat sur notre petit territoire de la République. La Méthode : le mensonge, le bourrage de crâne, l'accusation systématique pour dénoncer une menace qui pèserait sur votre liberté. Jamais nous n'aurions pu imaginer une seconde qu'une soif de pouvoir puisse entraîner qui que ce soit à pareil comportement.

Les jugements à ce jour

A la CADA

- Première plainte à la CADA, déclarée par les magistrats sans objet ou sans rapport avec la commune le 19 février 2010.

- Deuxième plainte à la CADA déclarée également sans objet par les magistrats le 26 février 2010.

- Troisième plainte à la CADA : les magistrats invitent cette fois M. Villaume à faire preuve de modération dans l'exercice du droit d'accès aux documents et rappelle que l'administration n'est pas tenue de donner suite aux demandes présentant un caractère abusif (réponse du 26 mars 2010)

- Une quatrième affaire qui concerne la décision du Conseil municipal de facturer dès lors les demandes de photocopies répétitives et nombreuses, amène alors la Conseillère Villaume à s'acquitter de 2.16 €. **Celle-ci s'insurge encore** auprès du S/Préfet qui se doit de lui rappeler par lettre le 27 avril 2010, la réglementation générale d'accès aux documents et confirme le modique paiement dont elle est redevable. Pour tous, la coupe est pleine.

Au T.A. (avec demande de dommages)

- La première plainte en référé contre la commune avec un désistement au dernier moment le 19 janvier 2010.

- Un deuxième désistement devant le Tribunal administratif, se retirant encore le 9 avril 2010, pour éviter d'être déboutée.

- 3 autres plaintes toujours en cours devant le TA (en date du 15 mars 2010) et pour lesquelles le Conseil Municipal a décidé enfin de s'octroyer les services d'un avocat, Maître MICHEL ;

- Et la dernière à ce jour déposée le 26 avril 2010

A l'heure actuelle, les seuls frais payés, l'ont été **par le Maire** qui s'est acquitté d'une somme de 2.392 € sur son compte personnel pour défendre nos intérêts. Il est bien évident que dorénavant et éventuellement la Commune se doit de faire face aux agressions portées contre elle.

L'auteur d'une plainte abusive sera systématiquement poursuivi pour dédommager le Maire et surtout la Commune si celle-ci se devait de dépenser le moindre euro.

A vous d'apprécier la désinformation faite dernièrement, et l'obligation qui nous amène à faire face à une hostilité dépourvue de tout sens civique.

Pour conclure : Le Maire entraîné dans ce tourbillon, s'est vu contraint pour freiner les malversations écrites, les fausses déclarations orales, de porter devant la justice 2 affaires :

- une manipulation (d'où une demande légitime d'éclaircissement auprès du Parquet par une enquête, pour tenter de confondre le ou les auteurs)

- les diffamations à l'encontre d'un Maire dans le but de porter gravement atteinte à sa notoriété.

Maintenant vous savez tout !, et l'on ne pourra plus vous impressionner par la diffusion de mensonges. **Dites le bien autour de vous, répondez à nos détracteurs.**

SEANCE DU 30 AVRIL 2010

1) Subvention à SOS 4 pattes

Il est décidé d'attribuer une subvention à l'association SOS 4 pattes dont la Présidente est Mme Maud DORE, domiciliée à Pettonville. En effet, cette association souvent sollicitée est une intervenante efficace pour résoudre les problèmes liés aux « 4 pattes » abandonnés ou en divagation.

2) Cession d'un ancien bureau

Un bureau ancien est à céder pour un montant de 10 €. Si vous êtes acquéreurs, vous faire connaître au secrétariat de Mairie au plus tard le 31 mai 2010. Un tirage au sort sera effectué parmi les candidats qui se manifesteront.

3) Demandes de subventions

Le Maire est chargé d'instruire :

- un dossier relatif à l'étude de faisabilité pour améliorer le traitement des eaux usées des secteurs : Les Hayottes, le Passage des Vaches, le haut de la rue de Fagnoux.
- les dossiers prévisionnels de travaux pour : l'amélioration de l'éclairage public rue du petit Paris, Haut de Fagnoux, du passage des Vaches.
- le remplacement de 2 paires de volets du bâtiment mairie.
- la couverture du conteneur servant d'entrepôt de matériel.
- l'accessibilité aux handicapés de la salle du foyer avec rénovation des sanitaires existants.

4) Taxe relais de l'ancienne Taxe Professionnelle

Le taux de la taxe relais est voté, il ne majorera pas l'ancienne Imposition précédemment appelée taxe professionnelle.

C.C.A.S.

	C.A.2009	B.P. 2010
Dépenses fonctionnement	2.398,55 €	4.430,00 €
Recettes fonctionnement	2.740,00 €	4.430,00 €
Résultat de l'exercice 2009	+341,45 €	
Résultat reporté 2008	+ 1.722,09 €	
A reporter sur 2010	+ 2.063,54 €	

Caisse des Ecoles

	C.A.2009	B.P. 2010
Dépenses fonctionnement	1.850,48 €	2.580,00 €
Recettes fonctionnement	2.138,00 €	2.580,00 €
Résultat 2009	+287,52 €	
Résultat reporté 2008	+ 236,13 €	
A reporter sur 2010	+ 523,65 €	

Forêt

	C.A. 2009	B.P. 2010
Dépenses fonctionnement	8.565,72 €	80.986,00€
Recettes fonctionnement	25.319,37 €	96.918,00€
Résultat de fonct. 2009	+16.753,65€	
Résultat reporté 2008	+77.164,27 €	
A reporter sur 2010	+93.917,92 €	
Dépenses investissement	32.229,49 €	145.403,72€
Recettes investissement	12.058,83 €	145.403,72 €
Résultat 2009	-20.170,66€	
Résultat reporté 2008	+ 94.618,07€	
A reporter sur 2010	+74.447,41	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	134.452,72€	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	+ 64.845,10€	

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :

Acquisition terrains :	2.455,00 €
Chemin Hazelle :	30.000,00 €
Réfection chemins :	37.548,00 €
Reconstitution forêt :	64.539,72 €
	134.452,72€

Dépenses d'investissement 2010 :

Emprunts :	520,00€
Reconstitution forêt :	6.624,00€
Rembt CNASEA :	3.807,00€
	10.951,00€

Restes à réaliser en recettes d'investissement :

Subvention reconstitution forêt :	64.845,10€
-----------------------------------	------------

Recettes d'investissement 2010

Subvention reconstitution :	2.585,00€
Report :	74.447,41€
Virement du font	3.526,21€
	80.558,62€

Eau – Assainissement

	C.A. 2009 Eau/Assaini	B.P. 2010
Dépenses fonctionnement	69.492,09 €	148.064,00 €
Recettes fonctionnement	77.616,64€	172.321,00 €
Résultat 2009	+8.124,55€	€
Résultat reporté 2008	+89.181,92€	€
A reporter sur 2010	+88.024,20€ reportés en fonctionnement +9.282,27 € affectés en investissement	€
Dépenses investissement	54.515,32 €	109.412,00.€
Recettes investissement	37.755,41 €	109.412,00 €
Résultat 2009	-16.759,91€	
Résultat reporté 2008	+23.653,03€	
Restes à réaliser dépenses investissement	21.875,39€	
Restes à réaliser sur recettes investissement	5.700,00€	
A reporter sur 2010	-9.282,27€	

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :

Relevage pompes :	777,60€
Source passage des Vaches :	2.000,00€
Pompes :	16.000,00€
Eau/asst Vosges :	1.000,00 €
Compteurs :	1.097,79 €
Compteur général :	<u>1.000,00 €</u>
	21.875,39

Dépenses d'investissement 2010:

Assainissement école :	20.000,00 €
Source passage des Vaches:	3.000,00€
Emprunts :	12.010,00 €
Parafoudre+éclairage surpresseurs:	400,00 €
Compteurs+regards:	2.500,00 €
Alarme au pont:	1.000,00€
Etude assainissement :	24.000,00€
Pose 2 compteurs :	1.000,00€
4 boîtiers raccord :	3.500,00€
Amortissement des subvt :	10.844,34€
Déficit 2009 :	<u>9.282,27€</u>
	87.536,61

Reste à réaliser en recettes d'investissement

Suvbt CG 54 :	5.700,00€
---------------	-----------

Recettes investissement 2010

Virement du fonctionnement	: 45.754,00€
FCTVA :	2.499,11 €
Amortissement du matériel :	34.865,65€
Affectation:	9.282,27€
Subvt CG 54 :	<u>5.964,00€</u>
	98.365,03€

Voies Réseaux Divers

	CA 2009	BP 2010
Dépenses fonctionnement		0
Recettes fonctionnement		0
Dépenses investissement	49.713,18€	
Recettes investissement	19.066,20€	30.646,98€
Résultat 2009	-30.646,98€	
Reste à réaliser recettes investissement	30.646,98€	

Commune

	C.A. 2009	B.P. 2010
Dépenses fonctionnement	293.610,90 €	329.897,00 €
Recettes fonctionnement	287.341,29 €	332.929,00 €
Résultat 2009	- 6.269,61 €	
Résultat reporté 2008	+69.478,04 €	
A reporter sur 2010	+63.208,43 €	
Dépenses investissement	105.665,99 €	21.448,00 €
Recettes investissement	152.845,91 €	85.952,00 €
Résultat 2009	47.179,92€	
Résultat reporté 2008	-4.228,43 €	
A reporter sur 2010	42.951,49	
Restes à réaliser dépenses investissement	4.799,00 €	
Restes à réaliser recettes investissement	7.289,00 €	

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :

Cautions	306,00€
VRD	1.993,00 €
Marquage badminton	1.000,00 €
Outillage	<u>1.500,00€</u>
	4.799,00€

Dépenses d'investissement 2010 :

Emprunts :	4.235,00 €
Cautions	54,00 €
Terrains	260,00 €
Secrétariat mairie)	500,00€
Eclairage public	7.850,00 €
Filets	1.500,00€
Mobilier	<u>2.250,00 €</u>
	16.6 49,00€

Restes à réaliser en recettes d'investissement :

Subvention chauffage	2.452,00€
Subvention éclairage public	<u>4.837,00€</u>
	7.289,00€

Recettes d'investissement 2010

FCTVA	18.600,00€
SDE	11.200,00€
Subventions E.P	4.258,00€
Amortissement PLU	1.653,00€
Report	<u>42.951,49</u>

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Les inscriptions pour la rentrée des classes 2010 à l'école publique de Thiaville se feront le lundi 31 mai 2010 à partir de 16h00 dans les locaux de l'école, 12 rue d'Alsace.

UNE RELEVE POUR LE SOUVENIR FRANCAIS

Après presque 10 ans de Présidence au Souvenir Français et sur mon insistance pour être remplacé dans cette fonction de responsabilité et d'honneur, alors acceptée initialement pour une durée convenable de 5 ans, une relève est enfin désignée pour assurer la Présidence de cette association.

Dans la continuité du Chef de Bataillon SERMENT, du commandant STOEKLE, puis de la mienne, Monsieur Gérard GILLET domicilié à Montigny, présidera désormais à la destinée du SOUVENIR FRANCAIS, dont il faut rappeler la vocation ;

- de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire, ou qui l'ont honorée par de belles actions notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, tant en France qu'à l'Etranger ;
- de transmettre le flambeau aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Nous souhaitons réussite et satisfaction à Monsieur GILLET à la tête du Comité pour cette œuvre et le devoir de mémoire à laquelle sont si attachés l'ensemble des élus et nos concitoyens.

Michel GEORGES

Président Honoraire du Souvenir Français

INFO PRATIQUE TRANSPORT

Le Conseil Général a renforcé depuis juin 2009 sa communication en matière de transport sur le réseau Ted' par la mise en service d'un N°indigo (0 820 20 54 54) fonctionnant du lundi au samedi de 7h00 à 19h30 et par la création d'un site Internet : www.ted.cg54.fr.

Ce site a pour vocation d'informer en temps réel les usagers du Ted' ainsi que les communes qui sont un relais d'information important vers les usagers. Le site permet une consultation directe des horaires des lignes régulières comme ceux des circuits scolaires.

VIE DU VILLAGE

Décès

Monsieur André Henri DENIS né à
Thierville sur Meurthe le 4 juin 1926
et décédé à Lunéville le 17 mars 2010

Monsieur Louis MASSON
Maître d'école est décédé
Le 17 avril 2010

A leurs familles dans la peine, nous adressons nos très sincères condoléances.

Objet trouvé :

Une paire de lunettes a été trouvée rue du Moulin, la réclamer en Mairie

Encombrants :

La date de ramassage des objets encombrants sera fixée dans le prochain Entre Nous

Club de l'Amitié

Clôture de la saison au Club de l'Amitié



C'est dans une ambiance sympathique que jeudi après-midi, réunis autour de Mme Yvette BENOIT Présidente du Club, de Michel GEORGES, Maire de Thiaville et de Bernadette GEORGES secrétaire, que le club a fêté 5 anniversaires : Mme Georgette HOUEL 91 ans, Mme Marguerite BARP 89 ans, Mme Renée CUNY 79 ans, Mme Jacqueline FRANCHOIS 76 ans, et M. Jean LACHAMBRE 79 ans. Un bouquet de muguet et une rose ont été remis aux personnes présentes.

Rappelons que le Club se réunit tous les 15 jours le jeudi et qu'il est ouvert d'octobre à avril.

Quelques places sont encore disponibles pour la sortie à Europa- Park le 17 juin 2010, départ à 7h30 coût par personne : 30 euros (participation entrée au parc, le transport étant gratuit).



Année
1946

Philippe Joannard	Jean-Louis Lachambre	Roger Clévenot	Georges Monge	Jean Mathieu	Jean Série	Jean Brocard	Claude Lachambre	Louis Masson Instituteur
Gilbert Kopfer	Claude Oliot	Gilbert Durand	Germain Bocquel	Marc Roos	Pierre Foucal	Hubert Melnotte	Jean-Marie Colin	Jacques Richard
	Marc Odile	Michel Couty	Gilbert Divoux	Jean Didier	Guy Lachambre	Roland Michel		